



ÉLABORATION DU PLUi DE LACQ-ORTHEZ

La communauté de communes de Lacq-Orthez élabore un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Prévu pour être finalisé à l'horizon 2025, ce document va fixer les règles d'utilisation du sol à l'échelle des 60 communes du territoire.

Vers un urbanisme durable et harmonisé à l'échelle de Lacq-Orthez

Après une réflexion collective engagée dès 2020, les élus de la communauté de communes ont décidé de se doter d'un PLUi afin de cadrer le développement du territoire à l'échelle cohérente de ce bassin de vie, tout en conciliant la réglementation nationale aux spécificités locales.

Pour répondre aux obligations de préservation des terres et des ressources naturelles, pour faire face aux risques climatiques accrus, mais aussi pour gagner en attractivité, **le PLUi visera à définir un modèle d'aménagement plus économe de l'espace, qui permette d'accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles activités sans fragiliser le cadre de vie.**

Tout en confortant les complémentarités entre villes et villages du territoire, il conjuguera toutes les politiques publiques portées par l'intercommunalité : habitat, espaces publics, mobilités, foncier économique, commerces, plan climat...

Calendrier prévisionnel

2022	Vote de l'élaboration du PLUi
2023	Lancement des études
2024	Définition des outils opérationnels Arrêt du projet prévu en décembre
2025	Consultation des partenaires, enquête publique et approbation finale

Étape 1 : définir les enjeux de Lacq-Orthez

Quel territoire d'ici à 2035 ?

- Diagnostic du territoire
- Projet d'aménagement et de développement durables

Étape 2 : créer des outils opérationnels

Où construire, quoi et comment ?

- Zonage du territoire (zones naturelles, agricoles, urbaines, à urbaniser...)
- Règlement d'urbanisme pensé pour chaque zone

Étape 3 : adopter un projet de territoire partagé

Pour une durée de 10 ans

- Entre nos 60 communes
- Entre les usages et les espaces

La concertation au fil de l'élaboration du plan

Parce que le PLUi concerne tous les acteurs du territoire, élus, habitants, société civile, entreprises, agriculteurs, la concertation est ouverte durant tout son processus d'élaboration. **Des réunions publiques ont été organisées en octobre 2023. D'autres le seront en avril 2024 puis début 2025.**

Jusqu'à septembre 2024, soit 90 jours avant l'arrêt du projet, le public peut formuler ses observations à tout moment :

- dans des registres d'expression libre aux accueils de l'intercommunalité à Mourenx et Orthez
- par courriel à concertation.plui@cc-lacqorthez.fr
- par courrier à
Communauté de communes de Lacq-Orthez
Rond-point des Chênes BP 73 - 64150 Mourenx

Après l'arrêt du projet, prévu en décembre 2024, des réunions publiques et une enquête publique permettront d'exprimer son avis.

Toutes les informations et dates des prochaines réunions publiques sur www.cc-lacqorthez.fr